



Courtabœuf, le 24 Juillet 2015

LEXIBOOK : ADMISSION SUR ALTERNEXT PARIS

Lors de sa réunion du 20 juillet 2015, le Conseil d'Administration d'Euronext Paris S.A. s'est prononcé favorablement sur la demande d'admission aux négociations des actions ordinaires de la société LEXIBOOK sur Alternext Paris (transfert d'Euronext vers Alternext).

Lexibook avait annoncé le 9 avril 2015 son intention de transférer la cotation de ses actions sur un marché plus adapté à sa taille afin d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

La société Lexibook continuera :

- de porter à la connaissance du public toute l'information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours
- de produire un document de référence
- et de publier ses comptes selon le référentiel comptable international IFRS

La société se félicite de ce transfert qui devrait lui faciliter un accès à de nouveaux modes de financement.

Calendrier indicatif du transfert de marché de cotation

- 30 juillet 2015 : Avis Euronext annonçant l'admission directe des actions sur Alternext Paris et la radiation des actions d'Euronext Paris
- 31 juillet 2015 (après clôture) : Radiation des actions Lexibook sur Euronext
- 3 août 2015 : Admission des actions Lexibook sur Alternext Paris

EuroLand Corporate sera le Listing Sponsor de la Société une fois ses titres admis sur Alternext Paris.